

OBJET REMPLACEMENT DE TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE HERBINIERE LEBERT
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION

Par délibération du 26 avril 2014, le Conseil Municipal a approuvé le projet de remplacement de toitures du groupe scolaire Herbinière Lebert et autorisé le lancement d'une consultation pour le marché de travaux, d'un montant prévisionnel de 1 300 000,00 €, sous la forme d'une procédure adaptée en trois lots :

- Lot 1 : Charpente couverture,
- Lot 2 : Etanchéité,
- Lot 3 : Construction d'une salle de classe modulaire.

Ce projet d'un coût prévisionnel de 1 367 000,00 € HT peut être subventionné par la Région dans le cadre du PRR (Plan de Relance Régional).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Financier | Taux | Montant (HT) |
|------------------|-------------|---------------------|
| Région / PRR | 50 % | 683 500 € |
| Ville | 50 % | 683 500 € |
| Total | 100 % | 1 367 000 € |

Je vous demande, en conséquence, d'approuver ce plan de financement, de m'autoriser à solliciter la subvention auprès de la Région et signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14421-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 juin 2014
Délibération n° 14/4-21

OBJET REMPLACEMENT DE TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE HERBINIERE LEBERT
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur CADJEE Ibrahim, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul en AG/ EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de remplacement des toitures du groupe scolaire Herbinière Lebert, comme suit :

| Financier | Taux | Montant (HT) |
|--------------|-------|--------------|
| Région / PRR | 50 % | 683 500 € |
| Ville | 50 % | 683 500 € |
| Total | 100 % | 1 367 000 € |

ARTICLE 2

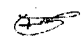
Autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région et signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, article 1322.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14421-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE